



# Masculin, féminin : et le neutre ?

Publié le 29 juin 2015

**Le statut du genre neutre en français contemporain et les propositions de « neutralisation » de la langue**[\[1\]](#)

Daniel Elmiger, Université de Genève

## Résumé

**Résumé** Existe-t-il, en français contemporain, un genre neutre – ou des traces de ce genre, qui existe en latin de même que dans plusieurs autres langues indo-européennes ? Dans la première partie de l'article est esquissée une brève théorie formelle des genres (grammatical et lexical) en français. La deuxième partie contient un inventaire des propositions de « neutralisation » sémantique ou formelle qui vont au-delà des structures du français contemporain et qui visent des solutions plus cohérentes (mais souvent en décalage des usages communs) à l'intérieur d'un système binaire dans lequel le genre masculin a traditionnellement occupé une place plus importante que le genre féminin.

**Abstract** Is there in contemporary French a neutral gender – or traces of that gender, which exists in Latin as well as in other Indo-European languages? The first part of the article contains a brief formal theory of (grammatical and lexical) gender in French. The second part drafts an inventory of propositions aiming at a semantic or formal “neutralisation” that go beyond the structures of contemporary French and that seek more coherent solutions (which however are often contrary to common language use) for a binary system in which the masculine gender traditionally takes up a more important space than the feminine gender.

## 1 Le genre, en linguistique

Aujourd'hui, plusieurs acceptions du terme *genre* coexistent : certaines sont anciennes et bien ancrées dans la théorie (notamment linguistique), tandis que d'autres relèvent de théorisations plus récentes.



En linguistique, il est commun de distinguer entre le *genre grammatical* et le *genre lexical*. Le genre grammatical existe seulement dans certaines langues – notamment les langues indo-européennes, mais aussi les langues sémitiques, par exemple [2] – et il se définit comme une caractéristique intrinsèque des noms (communs et propres) qui se traduit, au niveau de l'énoncé, par des éléments satellites qui prennent des formes différentes en fonction du genre du nom auquel ils se réfèrent (cf. les exemples 1 et 2 ; le nom est en gras ; les éléments satellites sont soulignés).

- 1) La belle fleur que j'ai reçue est là-bas : c'est celle qui est blanche.
- 2) **Johan** est encore petit, mais il est déjà bien fort.

Quant au genre lexical, il correspond à une propriété sémantique qui fait partie du signifié d'un nom désignant un référent animé sexué et qui peut – mais ne doit pas – correspondre au genre grammatical du nom. Ainsi, le nom *fille* (en anglais *girl* et en allemand *Mädchen*) contient l'information '(jeune personne) féminine' et a donc un genre lexical féminin.

- 3) *la fille* : 'jeune être humain de sexe féminin'
- 4) *the girl* : 'jeune être humain de sexe féminin'
- 5) *das Mädchen* : 'jeune être humain de sexe féminin'

En français, le genre lexical et le genre grammatical coïncident. En anglais, c'est le genre lexical qui détermine quel pronom (en l'occurrence *she*) permet la coréférence (ce qui n'est pertinent que pour les humains, une partie des animaux et quelques cas de noms communs, cf. Hellinger 2001). En allemand, le genre lexical (être humain féminin) ne correspond pas au genre grammatical (neutre), ce qui peut provoquer des hésitations quant à l'accord des éléments satellites. Ainsi, on peut observer que le genre grammatical l'emporte dans les relations grammaticales proches (comme l'article et le pronom relatif) mais que l'accord peut se faire *ad sensum* (donc selon le genre lexical) quand l'élément à accorder (dans l'exemple suivant le pronom personnel) se trouve à une certaine distance du nom.

- 6) *das* (n) *Mädchen*, *das* (n) ... *sie* (f) ('la fille qui ... elle')

## 2 Autres emplois du terme *genre*

Le genre grammatical et le genre lexical ne sont pas les seules occurrences du terme *genre*, en sciences du langage. Sans chercher l'exhaustivité, nous en mentionnerons brièvement deux autres.

On peut rencontrer la notion de *genre sociolinguistique* pour faire référence aux attributions stéréotypiques observées pour certains noms communs de personne qui, bien que symétriques d'un point de vue formel, ne le sont pas quant à leur signification (7) ou pour des noms (notamment de métiers dans lesquels la répartition des sexes demeure inégale) qui s'utilisent surtout au masculin ou surtout au féminin (8).

7) *le couturier* ('la personne qui crée les vêtements') vs *la couturière* ('la personne qui fabrique les vêtements')

8) *le chirurgien, le recteur / l'esthéticienne, la serveuse*

Le terme *genre* s'utilise, à côté de (ou en concurrence avec) celui de *sexe*, pour désigner les identités féminines et masculines – ainsi que d'autres types d'identités (agenre, bigenre, intersexe, trans\*, etc.). Si la notion de *sexe* s'utilise aujourd'hui plus par rapport aux critères biologiques, celle de *genre* met davantage l'accent sur d'autres traits comme le comportement et les rôles sociaux attribués aux femmes et aux hommes ainsi qu'à leur propre définition, qui peut être en accord ou en décalage par rapport à leur sexe (assigné).

À part ces deux cas, *genre* s'emploie aussi pour désigner toutes sortes de classifications comme les *genres littéraires*, les *genres textuels*, etc.

### 3 Le genre grammatical est-il motivé ou arbitraire?

Dans les langues indo-européennes, différentes configurations de genre (grammatical et lexical) existent, qui se laissent décrire à l'aide de divers traits (cf. Oomen-Welke 2006), par exemple :

- en anglais, il y a un genre unique sans différences flexionnelles, sauf pour certains pronoms se rapportant à des êtres humains (*he, she* vs. *it*)[\[3\]](#) ;
- en néerlandais et dans les langues scandinaves, le féminin et le masculin, en tant que *genre commun* (ou *utrum*), s'opposent au genre neutre ;
- en tchèque, le critère *animé* vs *inanimé* intervient dans la morphologie du genre masculin, où l'on distingue entre *masculins animés* et *masculins inanimés*.

Dans ce qui suit, nous nous limitons prioritairement aux noms communs français ; quant aux noms propres, on peut observer des phénomènes comparables aux noms communs (auxquels ils peuvent souvent se substituer), comme c'est le cas dans la chaîne suivante :

9) *Marie – l'étudiante – elle – intelligente – ma cousine – celle qui – ...*

Le genre d'autres noms propres (comme les villes, les cours d'eau ou les noms de produits) obéit tantôt à des régularités et est tantôt arbitraire ou sujet à variation.

Pour les noms communs, le lien entre un nom et son genre grammatical (c'est-à-dire l'assignation du genre) est relativement complexe (cf. Elmiger 2008 : 59ss.), notamment en ce qui concerne les noms inanimés. Pour simplifier, on peut observer des régularités formelles (p. ex. en dérivation) qui déterminent le genre d'un nom en fonction de son type de formation : ainsi, les noms en *-ation* et *-ance* sont féminins et ceux en *-age* et *-isme* sont masculins. Il existe aussi des régularités dans certains champs lexicaux (en français, les noms des arbres sont masculins, alors qu'ils sont féminins en allemand). En dehors de ces cas, on peut dire qu'en français, le genre grammatical des noms inanimés n'est en général pas motivé et qu'il faut l'apprendre pour chaque substantif[\[4\]](#). Il en va un peu différemment pour les noms désignant des référents animés (notamment les humains[\[5\]](#)) : pour ceux-ci, il existe souvent deux formes

distinctes (*la mère/le père*), deux formes proches (*la cousine/le cousin*) ou une seule, utilisable avec les deux genres (différentiels) : *la/le bibliothécaire*. D'autres noms désignant des personnes n'ont qu'une seule forme, tels que

10) *la victime, la vigie, la crapule*

11) *le sosie, le bébé, le laideron*

Souvent, il s'agit de noms résultant d'une figure de style (p. ex. une métonymie : *le bras droit, la vigie*) où le genre du nom inanimé ne change pas lorsqu'il s'utilise pour désigner un être humain.

## 4 Le genre neutre

Dans les langues qui ont un genre grammatical neutre, on peut faire des observations *grosso modo* comparables à celles qui sont opératoires en français ; ainsi, en allemand, le neutre est régulier avec certains suffixes comme *-tum* ou ceux qui permettent de former des diminutifs (12) tandis qu'il est plus ou moins aléatoire dans d'autres cas (13) :

12) *das Königtum, das Bistum* ('le royaume, l'évêché'), *das Bettchen, das Mädchen* ('le petit lit, la (petite) fille')

13) *die Gabel, das Messer, der Löffel* ('la fourchette, le couteau, la cuiller')

Il s'utilise pour les substantivations par conversion simple (14), mais pas pour former des noms communs de personne génériques qui neutralisent l'alternance entre forme masculine et féminine (cette fonction est en général attribuée au genre masculin, cf. ci-dessous, point 5.1[6]).

14) *das Ich, das Lachen, das Gestern* ('le moi, le rire, le hier')

Quant aux éléments satellites, ils peuvent tantôt être différenciés pour chaque genre (cf. l'exemple des adjectifs latins : 15), tantôt ne présenter que deux formes (16) ou une seule forme (17).

15) *magnus* (m), *magna* (f), *magnum* (n) ('grand')

16) *facilis* (m, f), *facile* (n) ('facile')

17) *constans* (m, f, n) ('constant')

Existe-t-il, en français, un genre neutre – ou des traces de l'ancien neutre latin, perdu dans la plupart des langues romanes ? Pour répondre à cette question, on peut, en principe, chercher des traces de ce genre neutre à deux niveaux : celui des noms (ou autre élément « donneur » d'accord[7]) et celui des mots satellites. Pour ce qui est des noms, on peut observer des noms homonymiques (*le livre, la livre*), des cas où le genre n'est pas fixe (*un* ou *une après-midi, alvéole*, etc.), des noms qui ne sont pas usuels en dehors de locutions fixes et n'ont de ce fait pas d'éléments satellites sujets à genre (p. ex. *ambages* dans *sans ambages*) ou qui ont un double genre (*un amour* (m)/*des amours* (f) ; *un espace/une espace* (en typographie), etc.). Or, si

certains noms ont ainsi un genre indéterminé ou sujet à variation, aucun nom français n'a un genre grammatical neutre.

Qu'en est-il des éléments satellites ? Ce sont eux qui permettent de connaître le genre d'un nom donné – mais aussi celui d'autres constructions qui ne se rapportent pas de manière directe à un nom ou syntagme ayant un genre grammatical donné[8], mais à un nom propre (18) ou un pronom (18, 19).

18) *Serge est content. / Sara n'est pas contente.*

19) « *Je suis content* », dit-il ; « *je ne suis pas contente* », répond-elle.

Tous les « donneurs » ne sont pas pourvus de genre grammatical (ou genre lexical sous-jacent) : dans des cas comme 20-23, les éléments satellites s'utilisent en général au masculin (singulier). C'est bien dans ces cas-là que le genre est en quelque sorte « neutralisé » et que l'on peut considérer le masculin comme « genre non marqué » :

20) *Ça, c'est dangereux.* (pronom démonstratif)

21) *Attendre est ennuyeux.* (infinitif)

22) *Que tu sois partie sans attendre n'est pas gentil.* (subordonnée en position de sujet)

23) *'Fleure' est mal écrit.* (usage autonymique)

Contrairement à l'utilisation du « masculin générique » pour parler d'êtres humains, cet usage n'est guère thématique, voire remis en question par la critique féministe du langage.

En français contemporain, un seul adjectif[9] garde une forme qui n'est ni féminine ni masculine et qui peut s'utiliser pour des éléments dépourvus de genre grammatical propre : il s'agit de *pis* (à côté de *pire* (f, m)).

24) *C'est bien pis.*

Comme l'a déjà fait remarquer Roché (1990 : 132) : « La seule exception est *pis*, seul vrai neutre français puisque s'opposant à *pire*, qui se rapporte à un masculin ou à un féminin » ; il en conclut : « [m]ais on ne peut pas fonder une catégorie grammaticale sur une survivance en voie de disparition. » Quant aux éléments sans genre grammatical (cf. les ex. 20-23 ci-dessus) qui s'utilisent avec des formes satellites au masculin, Roché propose l'appellation « pseudo-neutre » (Roché 1990 : 149).

## 5 La neutralisation

Si le genre neutre n'existe plus en français moderne, nombreuses sont cependant les *neutralisations* que l'on décrit dans la littérature linguistique et grammaticale. Ce terme se rapporte à des phénomènes divers, qui seront résumés en deux cas de figure : d'une part la neutralisation sémantique et d'autre part la neutralisation formelle.

## 5.1 La neutralisation sémantique

En sémantique, la notion de neutralisation fait référence aux travaux de Trubetzkoy et Jakobson (cf. Elmiger 2008 : 105ss.) ; elle peut s'appliquer à différents cas d'opposition où au moins l'un des éléments peut s'utiliser avec ou sans un trait différentiel, pertinent au niveau du cas particulier, mais non opératoire à celui de la catégorie plus générale. Ainsi, dans des relations de type hyperonyme/hyponyme (où l'un des termes peut s'utiliser comme autohyperonyme), un trait pertinent pour la définition de l'hyponyme est dit « neutralisé » quand il se réfère à l'hyperonyme ; ainsi les hyponymes *chat* et *chatte* (dans 25) s'opposent à *chat* (dans 26), où l'on parle d'un chat indéterminé.

25) *Ce n'est pas un chat (= chat<sup>m</sup>), c'est une chatte (= chat<sup>f</sup>).*

26) *J'aimerais un chat (= chat<sup>neutre</sup>), mais j'hésite entre un mâle ou une femelle.*

Cette relation est particulièrement pertinente – et controversée – dans le cas des noms communs de personne utilisés de manière générique. Traditionnellement, il s'agit de la forme masculine à laquelle on attribue une valeur générique :

27) *C'est un travail pour un étudiant, pas pour un professeur.*

Une forme féminine peut également s'utiliser de manière générique, mais cet usage ne correspond guère aux attentes des sujets parlants francophones :

28) *L'étudiante doit s'inscrire au séminaire si elle a besoin d'une attestation.*

Si la valeur générique n'est pas conventionnelle (c'est-à-dire si elle ne correspond pas aux attentes de la personne qui lit ou entend un énoncé), elle peut être explicitée, par exemple au moyen d'une définition légale déterminant la valeur de la forme masculine (ou féminine) :

29) *Le masculin / le féminin est utilisé pour désigner des personnes des deux sexes.*

Dans ces cas-là, on peut souvent lire que le masculin a une valeur de « neutre », par exemple dans le *Rapport* de la Commission générale de terminologie et de néologie (1998) au sujet de la féminisation de la langue :

Héritier du neutre latin, le masculin se voit conférer une valeur générique, notamment en raison des règles du pluriel qui lui attribuent la capacité de désigner les individus des deux sexes et donc de neutraliser les genres.

La règle du « masculin générique » est activement enseignée dans les écoles et prescrite dans les grammaires normatives, en avançant que le masculin est « neutre » et « l'emporte sur le féminin ». Cette conception a souvent été critiquée et contestée, notamment par la critique féministe du langage (cf. p. ex. Elmiger 2008, Viennot 2014 et Khaznadar 2015 : 114). Dans le cadre de cet article, nous ne nous attarderons pas plus longtemps sur ce cas de *neutralisation sémantique*, qui est assez familier à la plupart des francophones, bien qu'il puisse être sujet à des appréciations évaluatives et idéologiques très divergentes.

## 5.2 La neutralisation formelle

Dans ce qui suit, nous allons considérer la neutralisation d'un point de vue formel ; elle concerne des paires de noms apparentés d'un point de vue morphologique (morphologie flexionnelle ou dérivationnelle[10]), mais soit différenciés à l'écrit et à l'oral (30), soit différenciés à l'écrit seulement (31)[11], soit épïcènes, c'est-à-dire formellement identiques (32) :

30) *l'étudiante / l'étudiant*

31) *l'ami / l'amie*

32) *la bibliothécaire / le bibliothécaire*

Dans le premier cas, *étudiant-e* varie entre deux formes distinctes, et ce à l'écrit et à l'oral. Dans le deuxième cas, la différence entre les formes masculine et féminine est formellement neutralisée à l'oral, au profit d'une seule forme (homophone) – sans que cela entraîne nécessairement une neutralisation de type sémantique :

33) [ʃɛʀzami], [ʃɛʀzami]

Dans le troisième cas, le nom *bibliothécaire* ne varie pas, bien que cela ne concerne pas les éléments satellites, sujets à variation en fonction d'un référent (*la bibliothécaire ... Regula ... elle vs le bibliothécaire ... Bruce ... il*). Néanmoins, le nom lui-même n'a qu'une seule forme (dite épïcène) qui s'utilise tant au féminin qu'au masculin. Ces formes épïcènes sont assez fréquentes parmi les noms et adjectifs[12], notamment ceux qui se terminent par *-e* :

34) adjectifs : *riche, louable, opiniâtre*

35) noms : *comptable, adversaire, Belge*

Dans ce cas-là, on peut constater que la variation entre formes masculines et formes féminines est en quelque sorte « neutralisée » au profit d'une seule forme non différenciée.

### 5.3 Propositions de nouvelles formes de neutralisation

Les noms et adjectifs épïcènes existent en grand nombre en français, mais il ne s'agit que d'un paradigme parmi d'autres. Des propositions alternatives de « neutralisation formelle » obéissent à diverses stratégies, ce qui signifie que les exemples donnés ci-après ne sont pas nécessairement comparables entre eux quant à leur formation ou leur visée pragmatique. Néanmoins, la plupart des propositions visent à réduire (à l'écrit ou à l'oral) la richesse des formes afin d'éviter que des formes masculines soient utilisées de manière générique ou que, pour les éviter, on soit obligé de recourir à des doublets. Ainsi, elles favorisent la stratégie de *neutralisation* préconisée dans bon nombre de guides d'aide à la féminisation des textes (pour les différentes stratégies, cf. Elmiger 2014).

#### a) Neutralisation formelle de la variation morphologique homophone

Dans son ouvrage *Pour une grammaire non sexiste*, Céline Labrosse (1996 : 95ss.) préconise non seulement le choix préférentiel de formes épïcènes traditionnelles, mais elle suggère aussi l'adoption de nouvelles formes épïcènes pour les noms et adjectifs homophones à l'oral, mais différenciés à l'écrit :

36) *professionèles* (au lieu de *professionnels/professionnelles*)[\[13\]](#)

Une autre proposition visant à réduire le paradigme flexionnel des participes passés se base sur une désinence consonantique (muette) –z :

37) *assurez* (au lieu de *assurés/assurées*)

38) *avertiz* (au lieu de *avertis/averties*)

39) *venuz* (au lieu de *venus/venues*)

Elle justifie d'ailleurs la légitimité de ces formes par le recours à l'histoire de la langue : « la forme du pluriel en vigueur jusqu'à il y a deux siècles à peine pour les noms et adjectifs en –é était –ez », par exemple dans *péché* (sg.), *péchéz* (pl.). « Ce n'est qu'à la fin du XVIIe siècle que le pluriel –és s'est implanté en lieu et place de la finale –ez. » Et de conclure : « [c]omme il est plus facile de faire accepter des formes ayant existé antérieurement que d'en créer de toutes pièces, cette finale en –ez pourrait être réactivée et investie d'une autre fonction, à savoir la représentation des deux genres, le féminin et le masculin, sans distinction hiérarchique » (Labrosse 1996 : 63).

#### **b) Neutralisation formelle par la contamination des formes féminine et masculine**

Dans le même souci de créer des formes épïcènes, des suggestions de pronoms uniques (au singulier ou au pluriel) ont été faites, p. ex.

40) *illes* (au lieu de *ils/elles*) (Labrosse 1996 : 76)

41) *ul* (au lieu de *il/elle*) (Barasc et Causse 2014)

Greco (2014) donne l'exemple des pronoms « transgenres » suivants :

42) *yel, iel* (au lieu de *il/elle*)

43) *ceuses, ceuxx* (pour *ceux/celles*)

Ces formes, qui résultent d'une fusion de deux formes (sauf en 41), sont en principe utilisables à l'écrit et à l'oral, ce qui n'est pas nécessairement le cas pour des contractions de formes adjectivales comme 44 :

44) *nombreuxses* (au lieu de *nombreux/nombreuses*) (Greco 2014)

45) *chômeureuse* (au lieu de *chômeur/chômeuse*) (Abbou, 2011 : annexes p. 9)

46) *amoureuruse* (au lieu de *amoureux/amoureuse*) (ibid.)

Contrairement à ces contaminations qui fusionnent les formes féminine et masculine, le pronom suivant équivaut, à l'oral, à la forme masculin *tous*, mais se termine par une désinence féminine (-es) reconstruite (avec dédoublement de la consonne s) :

47) *tousses* (au lieu de *tous/toutes*)[\[14\]](#)



### c) Neutralisation formelle par l'utilisation de doublets abrégés

Dans d'autres cas, la « fusion » des formes féminine et masculine est rendue explicite par l'utilisation de signes typographiques divers comme des traits d'union, des points, des parenthèses, etc.

48) *tou-te-s les étudiant-e-s*

49) *tou(te)s les étudiant(e)s*

50) *tou.te.s les étudiant.e.s*

51) *tou-te-s les étudiant-e-s*

Tant la formation de ce type de doublets abrégés que le choix des signes abrégatifs utilisés sont sujets à des appréciations très diverses. Ainsi, l'emploi des parenthèses est souvent considéré comme un procédé à éviter à cause de la « mise entre parenthèses » symbolique d'un élément – c'est-à-dire la désinence féminine (cf. Elmiger 2014 et 2015 à paraître).

### d) Neutralisation des appellations utilisées pour les femmes

Le souci d'éviter deux formes morphologiquement marquées ne se limite pas aux marques flexionnelles et dérivationnelles des systèmes nominal et adjectival, mais il peut également s'observer ailleurs, par exemple en ce qui concerne les appellations utilisées pour les femmes, où il existe traditionnellement la distinction entre *Madame* et *Mademoiselle* (cf. Elmiger 2008 : 317ss et 2013b). Afin de « neutraliser » cette distinction, critiquée pour son asymétrie par rapport à la seule forme *Monsieur*, des alternatives ont été proposées, telles que *Madelle* ainsi que *M<sup>e</sup>* (au lieu de *M<sup>me</sup>* et *M<sup>lle</sup>*).

## Conclusion

Héritier du latin (où le neutre existe au même titre que le féminin et le masculin), le français (qui ne connaît plus que le masculin et le féminin) a un système de genres qui s'est simplifié, de sorte qu'aujourd'hui, le français contemporain ne présente plus que quelques menues traces de l'ancien genre neutre. Au niveau des « donneurs », le genre d'un certain nombre de noms et d'autres constructions est indéfini ou non apparent ; quant aux éléments satellites (les « receveurs »), ils portent en général des marques qui permettent de les classer comme masculins ou féminins, sauf en cas de formes épécènes, qui sont invariables. Les épécènes constituent un type de *neutralisation formelle*, déjà bien présent dans la langue, notamment au niveau des noms et des adjectifs, permet souvent d'éviter les formes à valeur générique (en général masculines), en vue d'une *neutralisation sémantique*.

La neutralisation formelle permet ainsi de poursuivre l'objectif d'un langage non sexiste et l'emploi de formes épécènes est l'une des stratégies principales pour y parvenir. À côté des formes existantes, bon nombre de nouvelles formes ont été proposées, mais peu d'entre elles semblent avoir connu un succès au-delà des cercles initiés. L'avenir montrera si la tendance entamée sera renforcée et si le système des genres français, avec ses symétries et asymétries

dues aux genres féminin et masculin, connaîtra un rééquilibrage avec davantage de mots formellement neutralisés.

## **Bibliographie**

Abbou, Julie, *L'Antisexisme linguistique dans les brochures libertaires: Pratiques d'écriture et métadiscours*, Université de Provence, 2011.

Barasc, Katy et Michèle Causse, *Requiem pour il et elle*. Donnemarie-Dontilly, iXe, 2014.

Commission générale de terminologie et de néologie, *Rapport sur la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*, 1998.

Corbett, Greville G., *Gender*, Cambridge et al., Cambridge University Press, 1991.

Corbett, Greville G., "Gender, Grammatical", in *Encyclopedia of Language & Linguistics*, Brown, Edward K. (ed.), Amsterdam, Elsevier (Second Edition. Vol. IV), 2006, p.749-756.

Dubois, Jean, « Le genre dans les noms d'animaux », in *LINX Linguistique Institut Nanterre Paris X* 21, 1989, p.87-91.

Elmiger, Daniel, « Abréger les femmes pour mieux les nommer: féminisation de la langue et techniques abrégatives », in *Séméion* 6, 2008, p.119-125.

Elmiger, Daniel, *La féminisation de la langue en français et en allemand. Querelle entre spécialistes et réception par le grand public*. Paris, Honoré Champion, 2008.

Elmiger, Daniel, « Pourquoi le masculin à valeur générique est-il si tenace, en français? », in *Romanica Olomucensia* 25, 2, 2013a, p.113-119.

Elmiger, Daniel, « La longue vie de Mademoiselle », in *Langues et cité. Féminin, masculin: la langue et le genre* 24, 2013b, p.8.

Elmiger, Daniel, « Cachez ces doublons que je ne saurais voir: les doubles formes féminine et masculine dans le langage administratif suisse », in *Cahier de linguistique* 40, 1, 2014, p.155-170.

Elmiger, Daniel, « La répétition de noms communs de personnes pour éviter le masculin à valeur générique », in *Le discours et la langue* 7, 2, 2015, à paraître.

Greco, Luca, « Langage et pratiques 'transgenres' », in *Langage et société* 148. Greco, Luca (éd.), 2014, p.5.

Hellinger, Marlis, « English: Gender in a global language », in *Gender across languages. The linguistic representation of women and men. Volume I*, Hellinger, Marlis and Hadumod Bußmann (ed.), Amsterdam et al., John Benjamins, 2001, p.105-112.

Khaznadar, Edwige, *Le sexisme ordinaire du langage. Qu'est-ce l'homme en général?*, Paris, L'Harmattan, 2015.

Labrosse, Céline, *Pour une grammaire non sexiste*, Montréal, Éditions du remue-ménage, 1996.

Oomen-Welke, Ingelore, «Deutsch im Sprachvergleich: die Genera der Nomina», in *Didaktik Deutsch* 20, 2006, p.19-30.

Pusch, Luise F., «Das Deutsche als Männersprache – Diagnose und Therapievorschläge», in *Linguistische Berichte* 69 1980, p.59-74.

Roché, Michel, « Neutre et pseudo-neutre en français », in *Cahiers de grammaire* 15, 1990, p.123-155.

Roché, Michel, « Le masculin est-il plus productif que le féminin ? », in *Langue française* 96, 1992, p.113-124.

Romaine, Suzanne, «English: A corpus-based view of gender in British and American English», in *Gender across languages. The linguistic representation of women and men. Volume I*, Hellinger, Marlis and Hadumod Bußmann (ed.), Amsterdam et al., John Benjamins, 2001, 153-175.

Schwarze, Brigitte, «Formale Durchsichtigkeit und semantische Nutzung der Genusklassifikation. Eine kontrastive Darstellung des Spanischen, Französischen und Deutschen», in *Vox Romanica* 59, 2000, p.40-76.

Viennot, Jeanne, *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin! Petite histoire des résistances de la langue française*, Donnemarie-Dontilly, iXe, 2014.

---

[1] Je remercie Virginie Conti pour sa relecture d'une première version de cet article.

[2] À propos de la notion de genre (en comparaison avec d'autres types de classification), cf. Corbett 1991 ; 2006).

[3] Pour plus de détails, cf. Romaine (2001).

[4] Schwarze (2000) et Rotge & Lapaire montrent certes que le genre d'un mot français peut être prédit avec une certaine probabilité sur la base de son apparence phonique, mais il ne s'agit guère de règles susceptibles d'être utiles pour l'apprentissage de la langue.

[5] Pour ce qui est d'autres noms animés (notamment les animaux), cf. Dubois 1989.

[6] La linguiste féministe Pusch (1980; résumé dans Elmiger 2008 :146-148) a proposé d'utiliser le neutre comme forme générique, dans une proposition qui modifie(rait) profondément le système morphologique de l'allemand, mais il s'agit davantage d'une expérience de pensée que d'une proposition viable telle quelle.

[7] Roché (1990) distingue entre « donneur » et « receveur » d'accord. Afin de simplifier la présentation, nous nous limitons à mentionner les noms, bien que d'autres formes lexicales (comme les pronoms personnels) puissent également faire office de noyau « donneur ».

[8] Lorsque le « donneur » consiste en plus d'un nom, la grammaire traditionnelle exige que l'on choisisse, pour le receveur, une forme masculine (*la maison et le parc achetés*). Cette valeur dite « non marquée » (ou généralisante) du masculin a été remise en question par la linguistique féministe (cf. Elmiger 2008 et Viennot 2014).

[9] On peut se demander si, par exemple, dans l'alternance entre les pronoms interrogatifs *qui* (utilisé pour des humains) et *que* (pour des référents non humains), ce dernier n'est pas une autre trace de l'ancien neutre latin ; toujours est-il que si ce pronom s'entoure d'éléments satellites, ceux-ci sont au masculin. La même chose vaut pour des pronoms démonstratifs comme *ceci, cela* et *ça*.

[10] Pour la différence entre les deux et les liens avec la féminisation de la langue, cf. Elmiger (2013a).

[11] Dans le cadre de cet article, nous faisons abstraction des prononciations (personnelles ou régionales) où les désinences *-e-* amènent une prononciation différente.

[12] Selon Labrosse (1996), deux tiers des adjectifs sont homophones à l'oral ; 43% le sont à l'oral et à l'écrit.

[13] Cette forme a été adoptée au Québec par la *Fédération des professionnelles* (à la fin des années 1990) (<http://www.fpcsn.qc.ca/Portals/0/La%20modification%20celinelabrosse.pdf>)

[14] Lu dans un courriel (« Bonne soirée/journée à tousses. »), du 16 décembre 2013.